



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant au lot n° 10 « CHAUFFAGE - VENTILATION –
SANITAIRES » du marché de travaux d'aménagement de la maison CATAHOT sur
le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 22 mai 2023 relative à l'attribution de douze lots du marché de travaux d'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, dont le lot n° 10 « CHAUFFAGE - VENTILATION – SANITAIRES » à l'entreprise SEFTI pour un montant de 98 774,46 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 10, il s'avère nécessaire de modifier les prestations de ventilation dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison CATAHOT,

VU la proposition de la SATEL en date du 29 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au marché de travaux, attribué à l'entreprise SEFTI, dont le siège est situé 1861 Route de Dax à POUILLON (40350), selon les caractéristiques suivantes :

- **Objet de l'avenant :**

- **Nature des prestations supplémentaires :** fourniture d'une hotte de cuisson L 300 et de prestations diverses concernant la ventilation de la laverie et des réserves
- **Nature des prestations à ne pas réaliser :** fourniture d'une hotte de cuisson L 400 et d'une hotte laverie
- **Incidence financière sur le montant du marché :** - 1 247,97 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **30 AVR. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE